

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE COMPOSITION DE SAUT BÉARNAIS 2021

Art. 1 : Organisateur et objet

L'association Menestrers Gascons, dont le siège social est situé 46 boulevard Alsace-Lorraine, 64000 Pau, avec le soutien du Département des Pyrénées-Atlantiques, organise un concours de composition de Saut béarnais à partir d'un mande imposé.

Ce concours a pour objectif d'inciter les musiciens à étudier le fonctionnement des Sauts pour s'approprier ce type de morceau.

Art. 2 : Conditions de participation

2.1. Ce concours est ouvert à tout musicien ou groupe de musique, sans limite de participation.

2.2. Les personnes ayant participé à élaborer le concours et les membres du CA de Menestrers Gascons ne peuvent pas être lauréats du bon d'achat.

2.3. La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement. Si un candidat ne respecte pas les conditions de participation indiquées dans ce règlement, sa candidature sera considérée comme nulle.

Art. 3 : Modalités de participation

3.1. Les participants doivent composer un Saut béarnais qui suive le mande suivant, c'est à dire qui permette de danser les pas suivants :

- quate simple (16 temps)
- virar dus còps (4 temps)
- simple tres (6 temps)
- simple (4 temps)
- virar dus còps (4 temps)
- simple tres (6 temps)
- simple (4 temps)

Cette suite de pas peut être répétée autant de fois que désiré.

3.2. Les participants doivent envoyer une vidéo ou un enregistrement audio de leur morceau par mail, avec accusé de réception à l'adresse associacion@menestrersgascons.com au plus tard le vendredi 26 novembre.

Art. 4 : Sélection des gagnants

4.1. Un jury composé de musiciens traditionnels, de danseurs traditionnels et de membres du CA de Menestrers Gascons se réunira pour sélectionner les lauréats en fonction des critères suivants :

- Dansabilité du morceau
- Qualité de la mélodie
- Qualité des arrangements

- Qualité de l'interprétation

La qualité technique de la vidéo ou de l'enregistrement ne sera pas un critère de sélection, mais il faut qu'elle soit suffisante pour ne pas gêner l'écoute du morceau enregistré.

Menestrès Gascons est à la disposition des candidats qui auraient besoin d'informations sur la façon de danser les Sauts béarnais et de les jouer pour des danseurs.

Art. 5 : Prix

5.1. Le lauréat du concours gagnera un bon d'achat de 40€ dans la boutique de l'association Menestrès Gascons : menestrersgascons.com/boutique.

5.2. Le jury sélectionnera également des participants qui seront invités à interpréter leur morceau lors de la Sautejada, le 4 décembre 2021 à Mazères-Lezons (64). S'ils ne peuvent pas se rendre sur place, une vidéo ou un enregistrement de leur morceau pourra être diffusé.

Art. 6 : Données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Il peut exercer ce droit en envoyant un mail à associacion@menestrersgascons.com.